

THONON-LES-BAINS

JET-SKI | Alors que la Direction départementale des territoires (DDT) rencontrait hier les opposants à la pratique de ce sport sur le Léman...

À port Ripaille, la motonautique pourrait emprunter les canaux



La marina de Port Ripaille s'étend sur 33 hectares. Le domaine compte 550 logements, soit une population de 2000 personnes. Photo Google Earth

Hier en fin d'après-midi, les services de la Direction départementale des territoires (DDT), ainsi que le sous-préfet, Jean-Yves le Merrer, rencontraient à Tully, les différentes composantes du collectif opposé à la navigation sur le Léman. Un dossier pour le moins sensible qui, depuis l'annulation de l'arrêté préfectoral interdisant le jet-ski sur le lac (lire ci-contre en rappel des faits), mobilise les associations de défense de l'environnement, les pêcheurs professionnels et amateurs, les riverains de Petite Rive à Maxilly-sur-Léman et depuis peu, l'union des syndicats de copropriétaires de Port Ripaille. D'autant que l'affaire a pris des proportions internationales, sachant que la Suisse voisine compte 20 000 jet-skis immobilisés en

raison des législations contraignantes des cantons de Genève, Vaud et Valais... Une manne qui pourrait intéresser les professionnels dont Pascal Garnier, le patron de Sealac Jet, qui projette de créer une base nautique à Maxilly-sur-Léman.

« Préserver le site de Port Ripaille »

Directeur de Port Ripaille, Christophe Debille s'interroge. « Oui, nous sommes directement concernés. Car si le jet ski est autorisé sur lac, les pratiquants auront tout à fait le droit d'emprunter les canaux de la marina. » Une perspective qui ne l'enchantait guère au regard « des nuisances sonores et des risques d'accidents », estime-t-il. Et d'ajouter : « Les canaux ne

sont pas faits pour s'éclater en jet-ski. Même limités à 56 décibels, je ne crois pas que ces engins soient compatibles avec l'idée de préservation du site. »

Or, Port Ripaille, domaine privé, est aussi accessible au public. Ces deux entrées, côté Châtaigneraie et côté Dranse permettent aux adeptes du pédalo, du kayak, du paddle mais aussi aux bateaux de plaisance, de traverser la marina sans problème. Donc, pourquoi pas le jet-ski ? « Nous n'étions pas du tout au courant de cette nouvelle autorisation. Mais, Pascal Garnier est passé nous voir au syndicat. Il nous a parlé de son projet à Maxilly, nous a montré des cartes. Visiblement, il faisait de la prospection. »

Car, si Port Ripaille compte

une centaine de logements occupés à l'année par des locataires, le reste de la population y possède des résidences secondaires occupées uniquement l'été. Principalement des Hollandais, Suisses, Allemands, Danois, Suédois, Anglais et Américains aux revenus confortables et favorables à cette activité de loisir. « Si le jet-ski est autorisé, un nouveau règlement intérieur devra être établi lors d'une prochaine assemblée générale. Mais si les copropriétaires décident d'interdire cette navigation, il sera difficile de surveiller tous les canaux », admet Christophe Debille.

Jean-Jacques BERCHEMIN

La réunion d'hier soir n'était pas ouverte à la presse. Selon nos informations, elle se serait déroulée sans heurt.

RAPPEL DES FAITS

1989

La réglementation du 7 février imposait une interdiction générale du jet-ski. Depuis 10 ans, Pascal Garnier, patron de Sealac Jet à Neuvecelle, se bat pour créer une base nautique accueillant les adeptes de la motonautique.

2013/2014

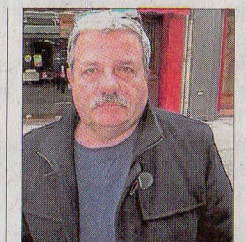
Le 20 juin 2013, le tribunal administratif confirme l'interdiction du préfet. Mais, Pascal Garnier trouve une faille dans l'arrêté. La cour d'appel de Chambéry va le suivre, estimant que la réglementation porte atteinte « à la liberté du commerce et de l'industrie » de par son aspect « général et absolu ». Le 18 septembre, l'arrêté est cassé. Du coup, le lac est ouvert au jet-ski. Mais, des associations ont formé un collectif pour s'y opposer.

Ce qu'ils en pensent...



Jean-luc Clavequin
Retraité, 56 ans, Thonon

« Je suis favorable à la pratique du jet-ski sur le Léman. Mais, à condition de créer une base nautique spécifique pour une évolution au large du lac. Ce qui ne dérangerait ni les pêcheurs, ni les baigneurs et encore moins les riverains qui ne subiront pas les nuisances sonores. Le seul problème, c'est avec la navigation des bateaux de la CGN. Cette base nautique pourrait s'implanter au port des Clerges. »



Michel Dupont
61 ans, retraité, Thonon

« Le jet-ski, c'est un sport comme un autre. Personnellement, je ne vois pas d'inconvénient à la pratique du jet-ski sur le lac du moment où il y a des limites et un règlement qui explique précisément ce que l'on peut ou ne peut pas faire. Je suis pêcheur amateur et cela ne me dérangerait pas qu'une telle machine évolue au-delà de 300 mètres de la rive. »



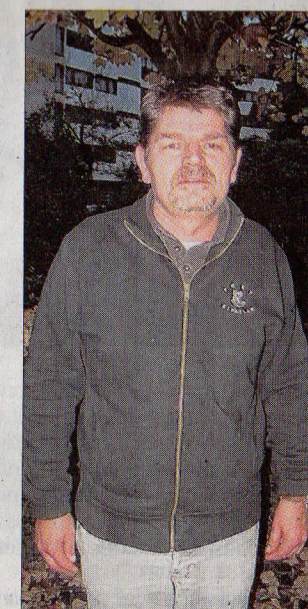
Ana Sartori
54 ans, employée de commerce, Thonon

« Pratiquer le jet-ski sur le lac ? Pourquoi pas ? Dès qu'il y a une nouveauté qui sort de l'ordinaire, les gens sont souvent contre. On y pratique le jet-ski. Je n'ai jamais entendu dire ou lu dans la presse qu'il y avait eu des accidents graves. Bon, il faut convenir que c'est plus une activité de mer que de lac. Le seul problème, c'est qu'il va falloir canaliser les fous furieux. Mis à part ça, je trouve ce sport élégant. »



Patrizia de Guigné
retraité, 61 ans, Thonon

« Le jet-ski, c'est une activité qui peut être sympa. Si elle est bien encadrée, il n'y a pas de risque. Je vais souvent à Saint-Tropez. On y pratique le jet-ski. Je n'ai jamais entendu dire ou lu dans la presse qu'il y avait eu des accidents graves. Bon, il faut convenir que c'est plus une activité de mer que de lac. Le seul problème, c'est qu'il va falloir canaliser les fous furieux. Mis à part ça, je trouve ce sport élégant. »



Christophe Debille, directeur de l'union des syndicats s'interroge. Photo Le DL/J.-J.B.